



Atelier interne d'analyse de la situation et de définition des principales options et interventions du Projet d'Établissement

Pointe- Noire, 30 Aout – 02 Septembre 2022

Problématique du médicament à l'hôpital

Dr Ray MANKELE
Pharmacien Biologiste
Pharmacien de santé publique

Situation à l'HGAS

(Extrait de la présentation de Dr Okemba du 30.08.2022)

Faible niveau du recouvrement sur les médicaments

Processus de décaissement des fonds pour l'achat des médicaments trop long;

Faible disponibilité des médicaments à la CAMEPS

Coût élevé du médicament acheté chez les grossistes privés

Faible adhésion des praticiens à la substitution des médicaments

Budget insuffisant pour l'achat des médicaments

Absence de manuel de procédures

Objectif de l'hôpital

Assurer la disponibilité des médicaments nécessaires à la prise en charge des malades **reçus en consultation et/ou admis en hospitalisation**, avec un bon rapport coût efficacité, une bonne qualité et en assurer un bon usage.

1998	Journal officiel de la République du Congo	N° 28 2017
<ul style="list-style-type: none">- assurer la promotion de l'action hospitalière- concevoir un plan de communication lié aux actions hospitalières ;- assurer le partenariat public-privé.	<ul style="list-style-type: none">- organiser les enseignements cliniques et la recherche biomédicale ;- organiser la participation aux actions de santé publique.	
<p>Section 4 : Du service de la qualité et de la gestion des risques</p> <p>Article 28 : Le service de la qualité et de la gestion des risques est dirigé et animé par un chef de service.</p> <p>Il est chargé, notamment, de :</p> <ul style="list-style-type: none">- organiser et mettre en œuvre la démarche qualité ;- organiser et mettre en œuvre la gestion des risques liés aux soins ;- valider les démarches de certification selon les normes d'assurance qualité ;- gérer la base des données des procédures et protocoles de bonne pratique ;- évaluer périodiquement la satisfaction des usagers et du personnel ;- gérer les risques environnementaux.	<p>Article 31 : La direction des affaires médicales comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- le service des prestations médicales et de la recherche ;- le service des équipements médico-techniques ;- le service de la formation sanitaire et de la documentation médicale ;- le service de laboratoire d'hématologie et immunologie ;- le service d'hermatologie clinique ;- le service de laboratoire de biochimie ;- le service de microbiologie ;- le service de laboratoire d'anatomie et cytologie pathologiques ;- le service de pharmacie hospitalière ;- le service de l'hygiène hospitalière ;- le service des consultations externes et de la médecine de travail ;- le service de gynécologie et obstétrique ;- le service de chirurgie générale viscérale ;- le service de chirurgie orthopédique et traumatologique ;- le service des spécialités médico-chirurgicales ;- le service d'anesthésie et de réanimation ;- le service des urgences et de réanimation pédiatriques ;- le service de chirurgie pédiatrique ;- le service de pédiatrie ;- le service de néonatalogie ;- le service de médecine interne ;- le service de cardiologie ;- le service de neurologie ;- le service d'inféctiologie ;- le service des maladies métaboliques et endocriniennes ;- le service de rhumatologie ;- le service des maladies rénales ;- le service de cancérologie ;- le service des maladies digestives ;- le service des maladies respiratoires ;- le service d'imagerie médicale ;- le service de médecine physique et réadaptation.	
<p>Section 5 : Du service informatique</p> <p>Article 29 : Le service informatique est dirigé et animé par un chef de service.</p> <p>Il est chargé, notamment, de :</p> <ul style="list-style-type: none">- assurer l'exploitation et la maintenance des applications informatiques ;- assister les utilisateurs des applications informatiques ;- concevoir et mettre en œuvre le plan directeur de l'informatique ;- analyser, qualifier et quantifier les besoins d'information des services ;- organiser les ressources techniques sur les sites informatisés ;- veiller au bon fonctionnement du système informatique ;- participer à l'entretien du site web du ministère en charge de la santé.	<p>Section 7 : De la direction des soins infirmiers, médico-techniques et de réadaptation</p> <p>Article 32 : La direction des soins infirmiers, médico-technique et de réadaptation est dirigée et animée par un directeur.</p> <p>Elle est chargée, notamment, de :</p> <ul style="list-style-type: none">- veiller à la qualité des prestations médicales ;- gérer les équipements médico-techniques ;- organiser l'hygiène hospitalière et la médecine préventive ;- veiller à la disponibilité et à l'accessibilité des médicaments, des réactifs et des consommables de soins de santé ;- organiser la communication médicale ;	
<p>Section 6 : De la direction des affaires médicales</p> <p>Article 30 : La direction des affaires médicales est dirigée et animée par un directeur.</p> <p>Elle est chargée, notamment, de :</p>	<p>Article 32 : La direction des soins infirmiers, médico-technique et de réadaptation est dirigée et animée par un directeur.</p> <p>Elle est chargée, notamment, de :</p> <ul style="list-style-type: none">- mettre en application la politique de gestion des soins infirmiers, médico-techniques et de réadaptation ;- organiser les prestations des soins infirmiers, médico-techniques et de réadaptation de qualité ;	

Est-ce que l'hôpital remplit cette mission?

- **Assurer la disponibilité des médicaments:**
 - Ya t'il une liste des médicaments référencés de l'hôpital?
 - Les besoins en médicaments sont ils connus?
 - Existe-t-il un plan d'approvisionnement de l'hôpital ?
 - Où s'approvisionne la pharmacie de l'hôpital?
 - Est-ce que les outils de gestion sont en place ? Lesquels ?
 - Est-ce que les procédures de gestion sont en place? Lesquelles ?
 - Le taux de disponibilité des produits est-il connu ?
 - Le taux de péremption est-il connu ?
 - **Le taux de satisfaction des patients est-il connu ?**

Est-ce que l'hôpital remplit cette mission?

- **Assurer l'accessibilité des médicaments:**
 - Quelle est la politique de l'hôpital en matière d'achat des médicaments?
 - Quelles sont les marges appliquées pour les médicaments? Sont - elles abordables?
 - Quels sont les mécanismes d'information des patients sur les prix des médicaments ?

Est-ce que l'hôpital remplit cette mission?

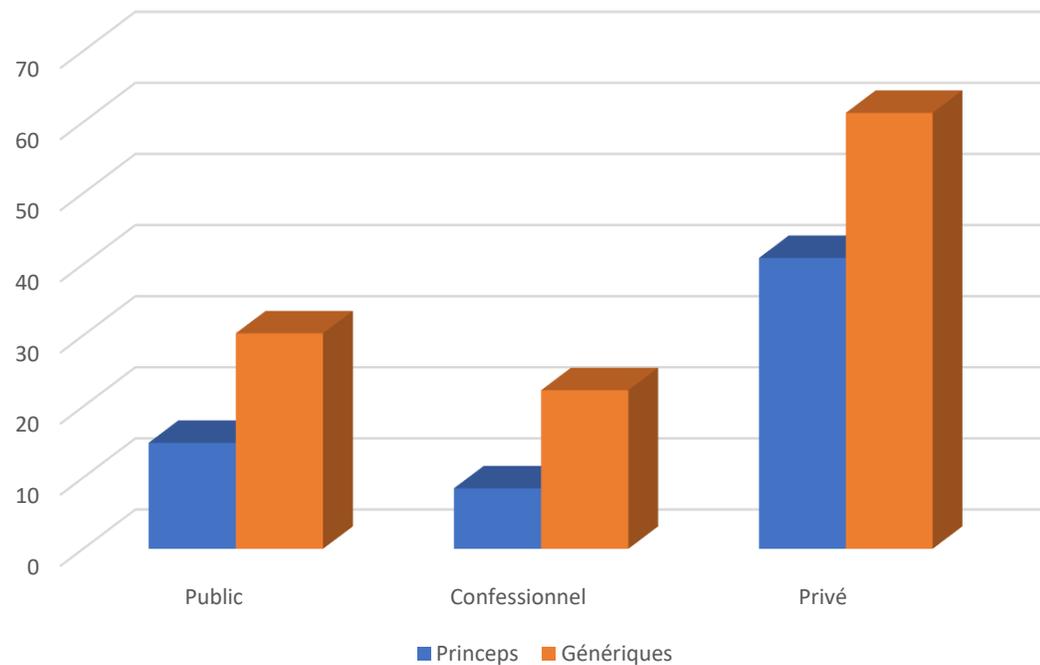
- **Garantir la qualité des médicaments:**

- Est-ce que les capacités de stockage de la pharmacie sont suffisantes ?
- Est-ce que les conditions de stockages sont conformes aux bonnes pratiques?
- Quels sont les contrôles qui sont effectuées à la réception des médicaments?
- Est-ce que la pharmacie a été inspectée au cours des 3 dernières années ?
- Est-ce que l'hôpital dispose d'un système de pharmacovigilance ?

Les faits: Disponibilité des médicaments

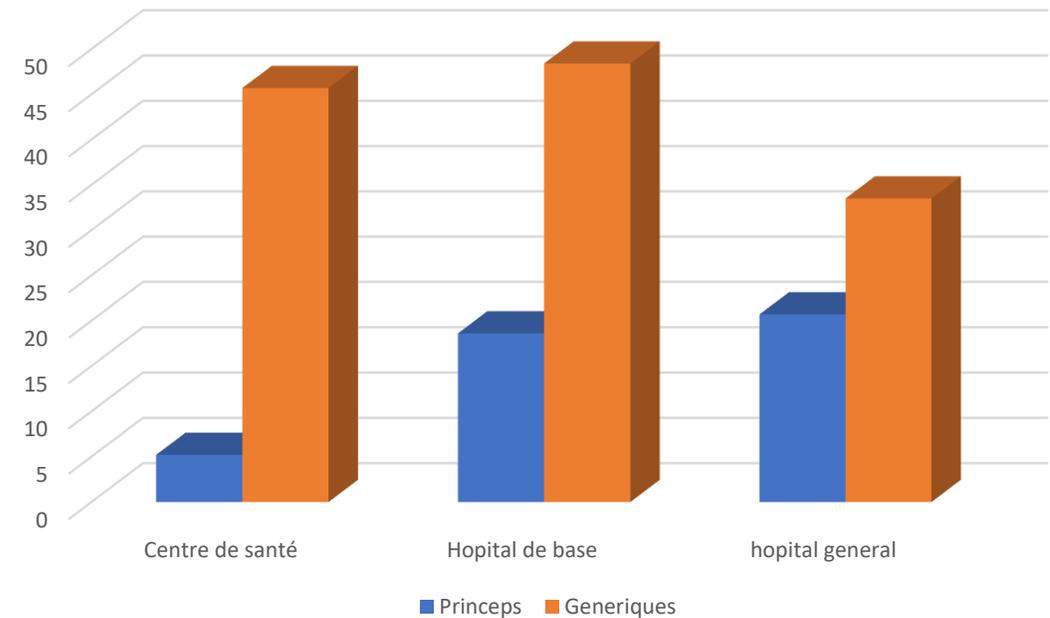
Disponibilité des médicaments dans les structures sanitaires de Pointe Noire

(Enquête sur les prix des médicaments; OMS oct 2014)



Disponibilité des médicaments par niveau

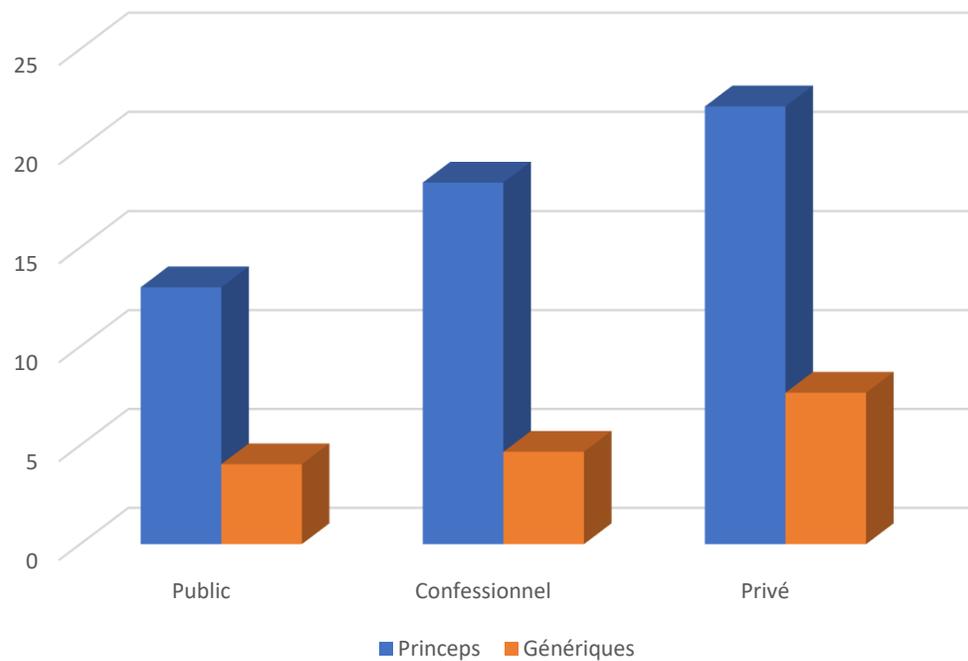
(Enquête sur les prix des médicaments; OMS oct 2014)



Les faits: Accessibilité des médicaments

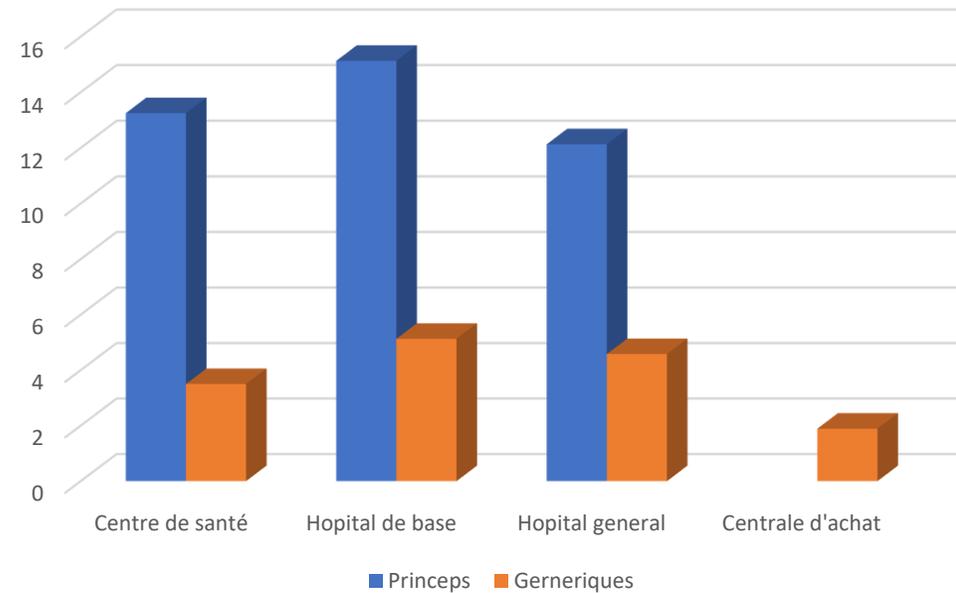
Prix moyen des médicaments à Pointe-Noire

(Enquête sur les prix des médicaments; OMS oct 2014)



Prix moyen des médicaments par niveau

(Enquête sur les prix des médicaments; OMS oct 2014)



Qu'est-ce que la pharmacie hospitalière

Pharmacie hospitalière = Pharmacie qui se situe à l'intérieur d'un établissement de santé dans lequel sont traités des malades

Pharmacie hospitalière = Pharmacie à usage intérieur (PUI)

Pharmacie hospitalière = Ensemble des activités pharmaceutiques réalisées dans un établissement de soins

Missions de la pharmacie hospitalière

Assurer les approvisionnements en médicaments et dispositifs médicaux des services de soins ;

Contribuer à leur bon usage et leur sécurité d'utilisation;

Contribuer à la prise en charge thérapeutique du patient;

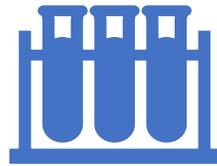
Rétrocéder sous certaines conditions, des médicaments au public.

Activités de la pharmacie hospitalière



Activités obligatoires pour une pharmacie hospitalière:

Approvisionnement ;
Contrôle de la qualité des produits ;
Détention et le stockage ;
Distribution ;
Dispensation.



Activités complémentaires:

Pharmacotechnie (réalisation des préparations magistrales et/ou hospitalières) ;
Stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables ;
Gestion de l'eau pour hémodialyse ;
Préparation des médicaments radiopharmaceutiques.



Activités liées à la santé publique :

Information, promotion et évaluation du bon usage des produits de santé ;
Pharmaco-économie ;
Vigilances sanitaires ;
Hygiène hospitalière ;
Formation et recherche

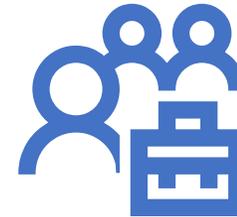
Intérêt de la mise en œuvre de la pharmacie hospitalière



Une meilleure contribution
de la pharmacie à la qualité
des soins

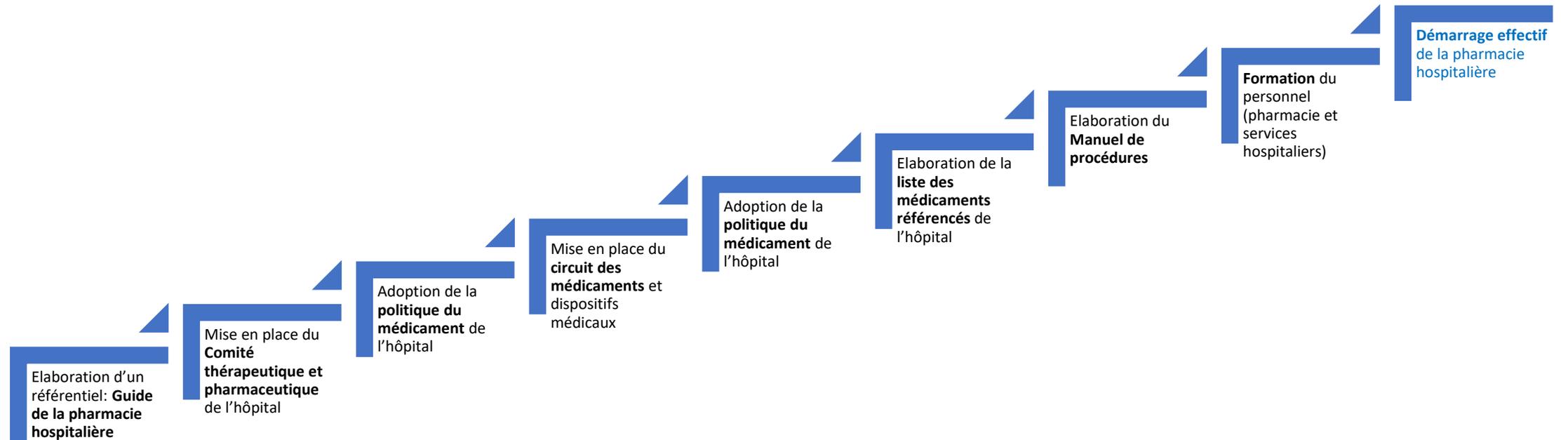


Un usage rationnel des
médicaments

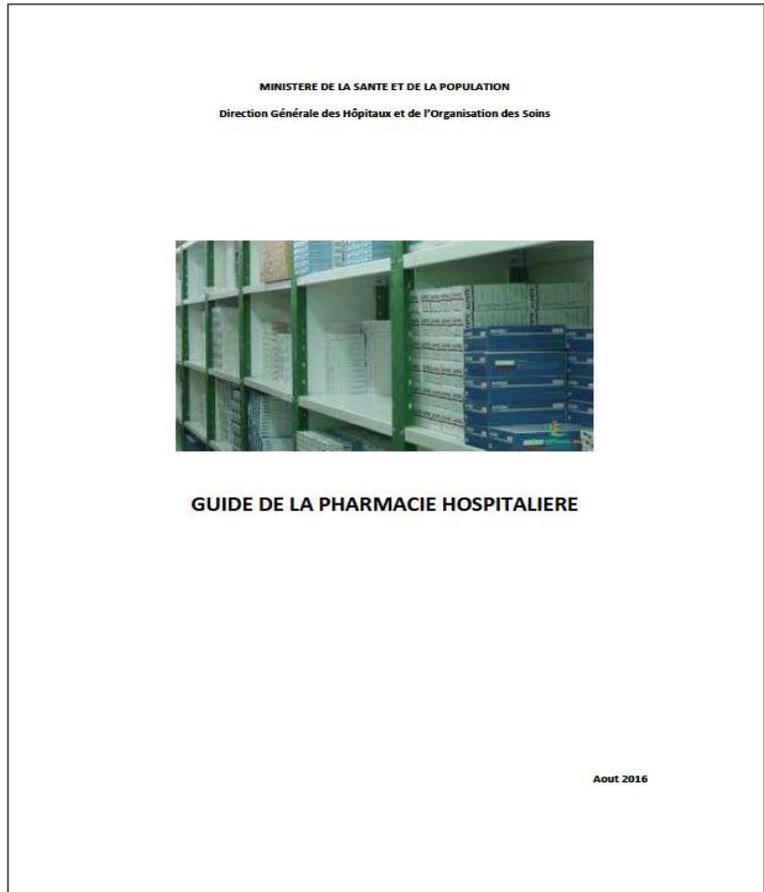


Une gestion cohérente
des ressources disponibles

Processus de mise en place de la pharmacie hospitalière



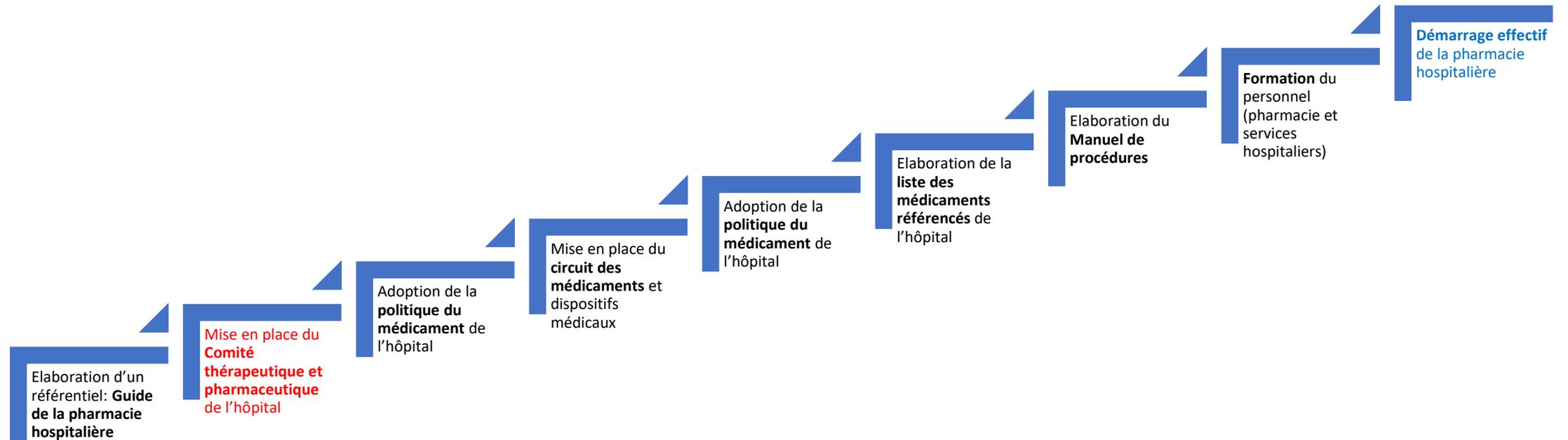
Le Guide de la pharmacie hospitalière



Contenu

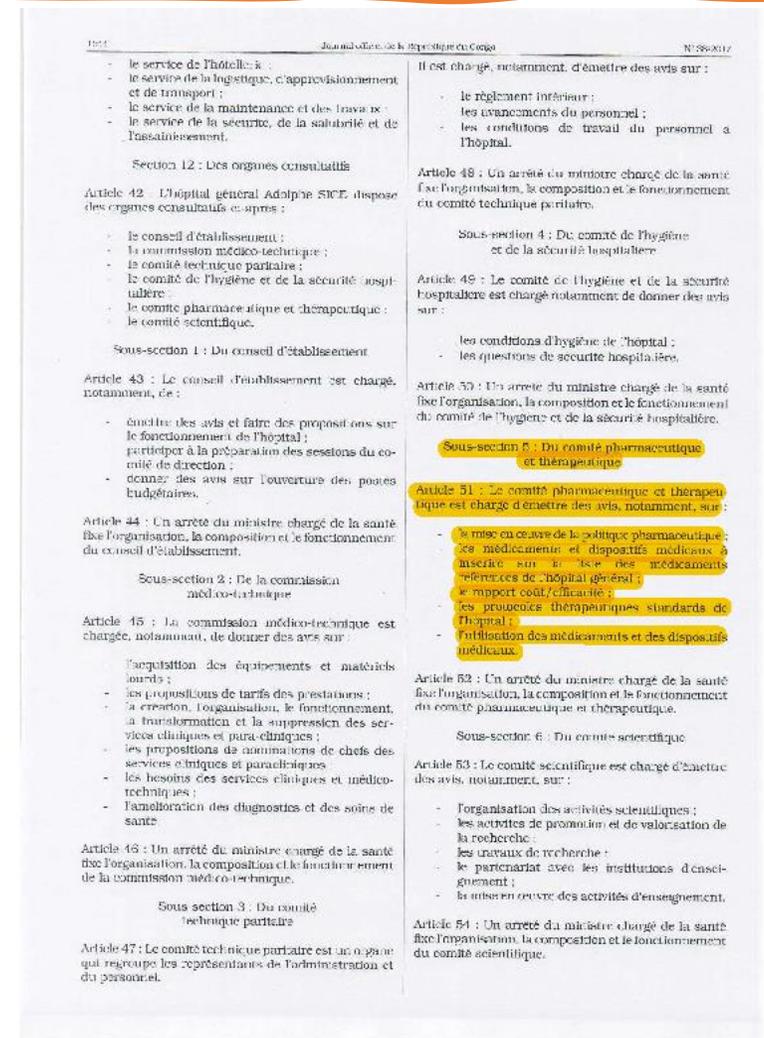
- Définition de la pharmacie hospitalière
- Missions de la pharmacie hospitalière
- Gestion de la qualité à la pharmacie
- Ressources humaines de la pharmacie
- Locaux et équipements de la pharmacie hospitalière
- Fonctionnement de la pharmacie hospitalière
- Mise en place du Comité Pharmaceutique et Thérapeutique de l'hôpital

Processus de mise en place de la pharmacie hospitalière

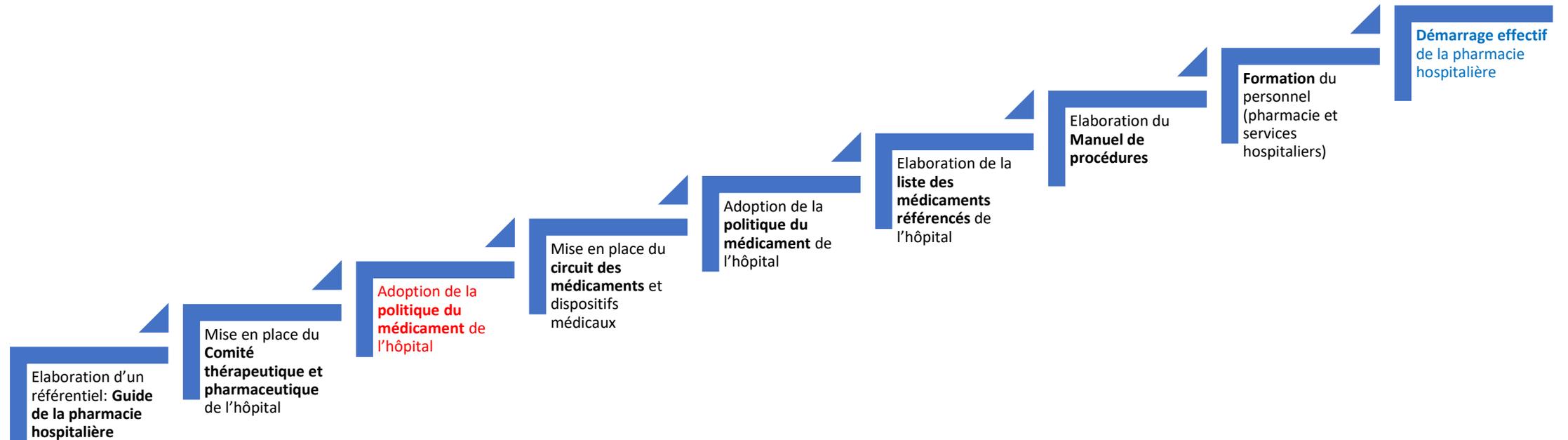


Comité thérapeutique et pharmaceutique de l'hôpital

- Élément clé de la pharmacie hospitalière.
- Il vise à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et le bon usage des médicaments ainsi que des dispositifs médicaux, nécessaires à la qualité des soins.
- Il oriente la politique pharmaceutique de l'hôpital et veille au respect de la PPN et de la réglementation pharmaceutique.
- Le Guide donne des orientations sur:
 - Son rôle;
 - Sa composition ;
 - Sa mise en place;
 - Son fonctionnement.

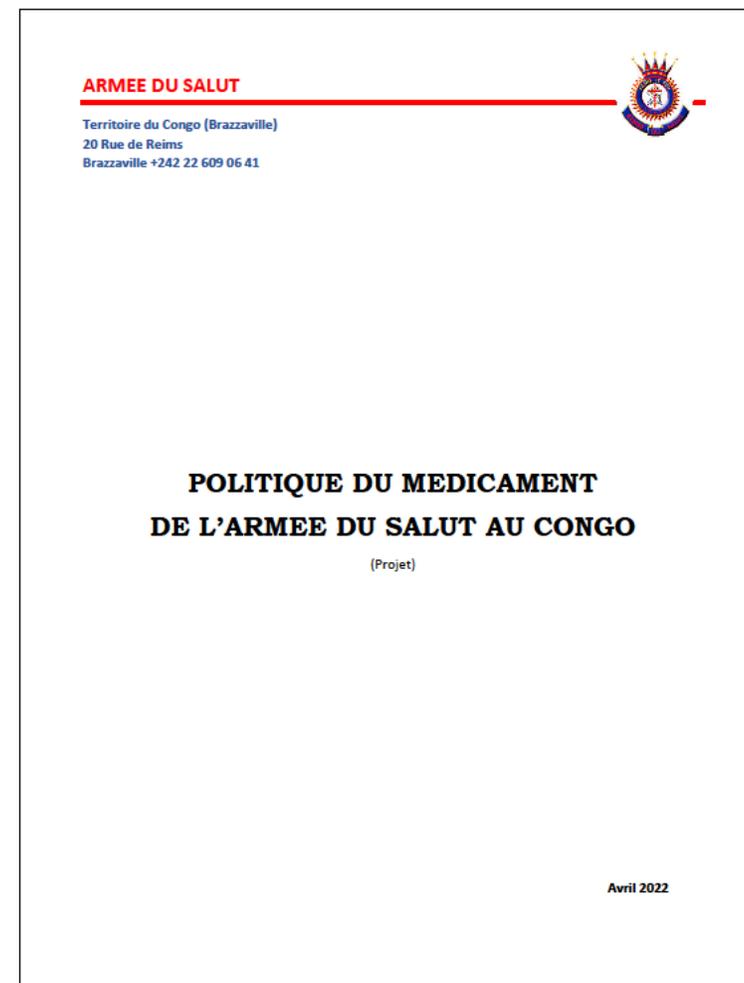


Processus de mise en place de la pharmacie hospitalière



La politique pharmaceutique de l'hôpital

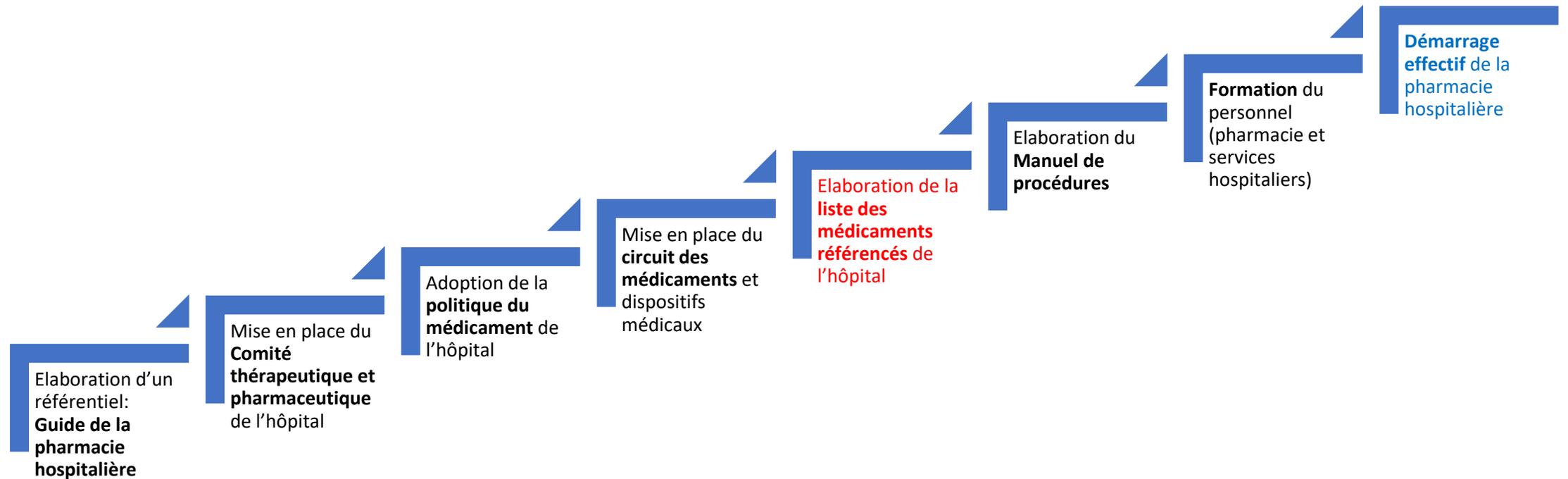
- Elle définit les objectifs de l'hôpital en terme de disponibilité, accessibilité et usage rationnel du médicament et des dispositifs médicaux.
- elle précise :
 - Les activités à mettre en œuvre dans le cadre de la pharmacie hospitalière;
 - Le champ d'action de la pharmacie hospitalière;
 - Le système d'assurance qualité;
 - Le système d'information.



La politique pharmaceutique de l'hôpital

- Elle fixe les modalités de:
 - sélection,
 - quantification,
 - acquisition,
 - réception,
 - stockage et détention,
 - rangement dans les unités de soins,
 - gestion des produits proches de la péremption et des périmés,
 - prescription,
 - distribution et acheminement vers les unités de soins,
 - dispensation et administration au patient,
 - retour des produits,
 - Inventaires,
 - vigilances sanitaires.

Processus de mise en place de la pharmacie hospitalière

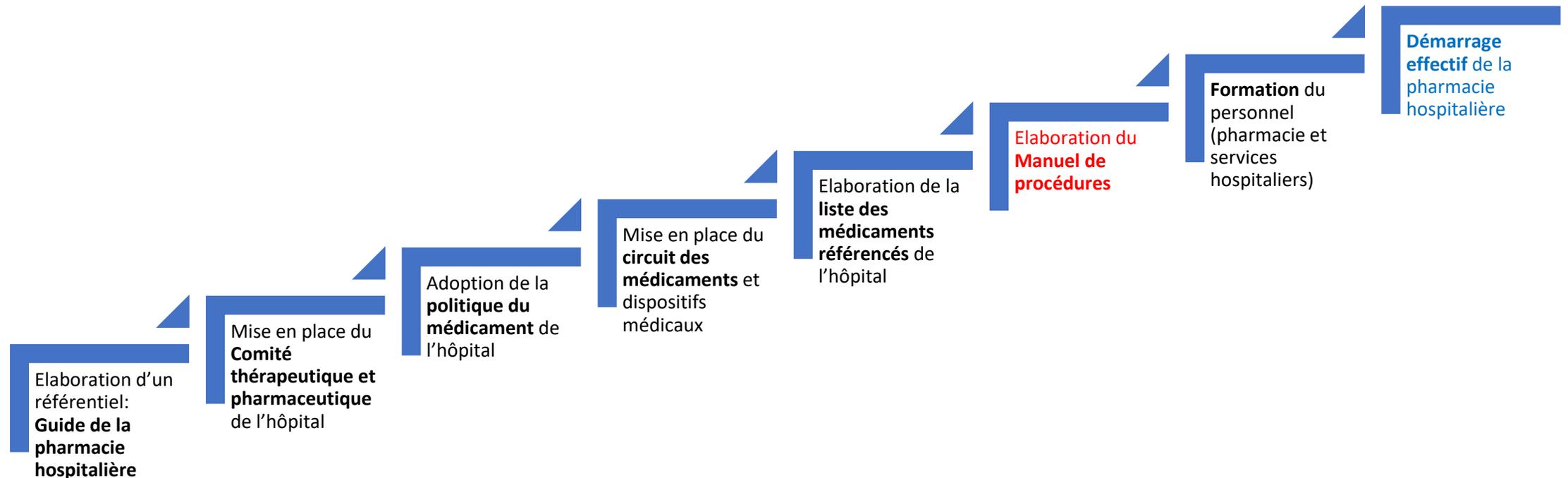


La liste des médicaments référencés de l'hôpital

- La LMR est l'équivalent au niveau de l'hôpital, de la LNME.
- Il s'agit d'une liste restreinte de médicaments qui doivent être disponibles à l'hôpital.
- Elle doit tenir compte des spécialités médicales exercées à l'hôpital et aussi des habitudes de prescription.
- Les prescriptions médicales devraient se limiter aux médicaments inclus dans cette liste et la pharmacie devrait en assurer la disponibilité permanente.
- Elle doit évoluer en fonction des besoins, des référentiels de bon usage du médicament, de la compliance des prescripteurs, des autorisations et des arrêts de commercialisation.

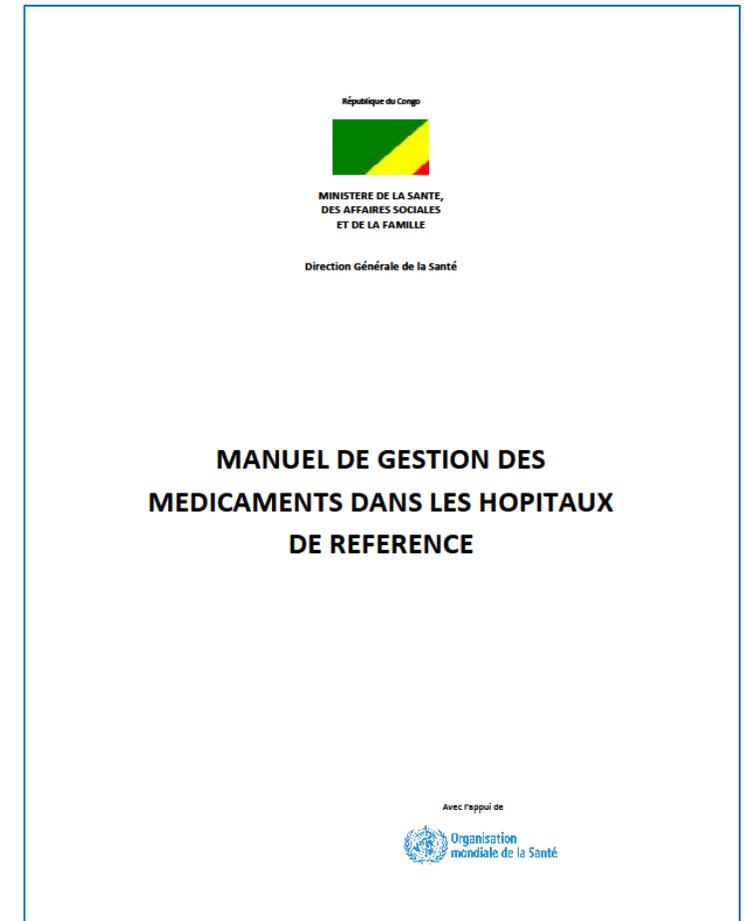


Processus de mise en place de la pharmacie hospitalière



Le manuel de procédures de gestion des médicaments

- Document regroupant les procédures à mettre en œuvre par la pharmacie et tous les autres services concernés:
 - Procédure de sélection des médicaments
 - Procédure de commande des médicaments
 - Procédure de réception des médicaments
 - Procédure de rangement des produits
 - Procédure de reconditionnement des médicaments
 - Procédure de contrôle de la qualité des médicaments
 - Procédure de distribution des médicaments
 - Procédure de dispensation des médicaments
 - Procédure de transfert des médicaments
 - Procédure d'inventaire des stocks



Situation à l'HGAS

(Préoccupation des participants à l'atelier du 30.08.2022)

- Adéquation entre les besoins des services et les achats de la pharmacie: **Elaboration de la liste des médicaments référencés.**
- Sécurisation des fonds pour le renouvellement des stocks: **Ouverture d'un compte spécial médicaments alimenté par une part des fonds issus du recouvrement des couts.**
- Fabrication du Dakin et de l'alcool sur place: **Etude de faisabilité pour la mise en place de la pharmacotechnie.** Elargir le marché aux autres hôpitaux et centre de santé.
- Renforcement de la place du pharmacien au sein de l'hôpital: **Développement du volet santé public de la pharmacie.**

Situation à l'HGAS

(Préoccupation des participants à l'atelier du 30.08.2022)

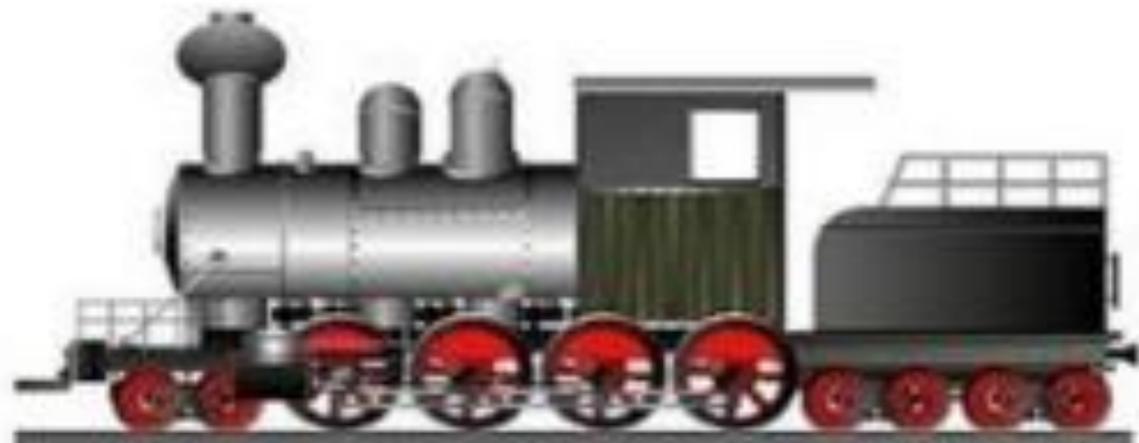
- La lutte contre les faux médicaments à l'hôpital: **Mise en œuvre de la pharmacie hospitalière** (amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des médicaments, dispensation au lit du malade)
- Gestion des dons et des produits des programmes: **Elaboration de procédures s'appuyant sur la Charte des dons de médicaments.**

En conclusion

Avoir une
pharmacie
hospitalière

Faire de la
pharmacie
hospitalière





**FONDATION CONGOLAISE POUR
L'ACCES AUX MEDICAMENTS**

Permettre à chaque citoyen de disposer des médicaments dont il a besoin, en quantité nécessaire et selon la qualité requise, partout où il se trouve.

Contact: + 242 05 060 60 02/06 670 20 62

Email: accesauxmedicaments@gmail.com